



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 7 Août 2012

XXXXXXXXXXXX

Pour Besse	M. Gay A, Marlet, Lacoste, Gay L
Pour La Bourboule	M. Brut, Lambert, Eyragne, Juillard
Pour Chambon/Lac	Mr Roux
Pour Chastreix	M. Babut, Bertheol
Pour Compains	/
Pour Egliseneuve d'Entraigues	M. Tournadre, Cardenoux
Pour Espinchal	Mr Chanier
Pour le Mont-Dore	M. Dubourg, Bessac, Gras, Pradelle
Pour Murat le Quaire	Mr Brugiere
Pour Murol	Mr Gouttebel, Auberty
Pour Picherande	Mme Gardette
Pour Saint Diery	Mme Rousseau-Ginhac
Pour Saint Nectaire	Mr Bellonte, Mme Lemenager
Pour St Pierre Colamine	Mme Raynaud
Pour St Victor la Riviere	Mr Houillon, Mme Gaime
Pour Valbeleix	Mme Gatignol

XXXXXXXXXXXX

EXCUSES : Mr Guichard, Mme Vergnol, Mme Larnaudie

Nombre de Conseillers : En exercice : **35** - Présents : 29 - Votants : 29

Secrétaire de séance : M. GRAS

XXXXXXXXXXXX

Monsieur Le Président remercie les membres présents et présente les excuses de Mme Le Maire de Compains qui ne peut être présente pour raisons de santé, il remercie les élus de Compains de bien vouloir accueillir le Conseil Communautaire dans leurs murs et déclare la séance ouverte.

12-08-01A : VIREMENT DE CREDITS : ZONES D'ACTIVITES

Monsieur le Président indique qu'en vue de régulariser les opérations budgétaires du budget annexe des Zones d'Activités, il convient de procéder aux virements de crédits suivants

Section de Fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article 605 – Achat de matériel, équipements et travaux - 1€

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Article 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) + 1€

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, A L'UNANIMITE,

- Approuve et vote le virement de crédits qui vient de lui être soumis,
- Mandate son Président pour en assurer l'exécution

12-08-01B : VIREMENT DE CREDITS : ZONES NORDIQUES

Monsieur le Président indique qu'en vue de régulariser les opérations budgétaires du budget annexe 2012 des Zones Nordiques, il convient de procéder aux ouvertures et virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement

Chapitre 022 – Dépenses imprévues

Article 022 – dépenses imprévues - 340.29€

Chapitre 014 – Reversements et restitutions sur impôts et taxes

Article 70389 – Reversement sur redevances

+340.29€

- Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, A L'UNANIMITE,
- Approuve et vote les ouvertures et virements de crédits qui viennent de lui être soumis,
 - Mandate son Président pour en assurer l'exécution

12-08-02 : DESIGNATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS AU SICTOM DES COUZES

Monsieur Le Président rappelle que par délibération en date du 14 avril 2008, la communauté a désigné ses représentants au sein du syndicat mixte des Couzes.

Mme BABONNEAU ayant démissionné de son poste d'adjointe à la mairie de Saint Nectaire et de ses délégations, il convient de désigner un nouveau délégué.

Monsieur Le Président propose de désigner Jean Louis DABERT.

Par ailleurs depuis le 1^{er} janvier 2012, 5 nouvelles communes sont membres de la communauté de communes. Elles adhéraient préalablement à ce même syndicat. En conséquence il convient de désigner pour chacune d'elle 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants :

Saint Victor La Rivière	<u>titulaires</u> : HOUILLON Jean et DAVID Laurent <u>suppléants</u> : BERTIAUX Eric et GAIME M.Agnès
Saint Pierre Colamine	<u>titulaires</u> : TARTIERE Serge et THOURIN Marcel <u>suppléants</u> : PARRAS Bernard et MOURET Philippe
Compains	<u>titulaires</u> : GIRAUD J.Claude et PIERYRE Remy <u>suppléants</u> : LARNAUDIE Catherine et PORCHEZ Françoise
Valbeleix	<u>titulaires</u> : GATIGNOL Catherine et OULIE Michel <u>suppléants</u> : GUERIN Gilles et GROUFFAUD Sylvia
Espinchal	<u>titulaires</u> : CHANIER J.Luc et MARTIN Serge <u>Suppléants</u> : LEOTY Philippe et BAPT Didier

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à L'UNANIMITE,

- Désigne pour la mairie de St Nectaire : Jean Louis DABERT, en tant que représentant de la communauté de communes au sein syndicat mixte des Couzes en lieu et place de Mme Carole BABONNEAU
- Désigne les représentants suivants pour les communes de :
 - Saint Victor la Rivière : titulaires M. Houillon et David, suppléants Mr Bertiaux et Mme Gaime
 - St Pierre Colamine : titulaires M. Tartiere et Thourin, suppléants M. Parras et Mouret
 - Compains : titulaires M. Giraud et Pireyre, suppléants Mmes Larnaudie et Porchez
 - Valbeleix : titulaires Mme Gatignol Catherine et M. Oulie Michel, suppléants M. Guerin Gilles et Mme Grouffaud Sylvia
 - Espinchal : titulaires M. Chanier et Martin, suppléants M. Leoty et Bapt
- mandate son président pour en assurer l'exécution

12-08-03 : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL

Monsieur le Président indique l'admission de Madame GIRAUD Stéphanie à l'examen professionnel d'Attaché Principal

En conséquence il propose au Conseil Communautaire la création d'un poste d'Attaché Principal à compter du 07 août 2012 modifiant le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Situation actuelle	Nouvelle situation
Attaché principal	0	1

Monsieur le Président demande ensuite à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **A L'UNANIMITE**

- Approuve la modification du tableau des effectifs dont il vient de lui être donné lecture en vue de la création d'un poste d'attaché principal
- Mandate son Président pour en assurer l'exécution.

12-08-04 : INTERVENTION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur Le Président rappelle au Conseil Communautaire que suite aux modifications statutaires, approuvées en juillet 2006, la communauté de communes est compétente en matière d'intervention musicale en milieu scolaire.

Aussi il convient de recourir à du personnel qualifié pour assurer cette mission dans les écoles du Massif du Sancy.

Par délibération en date du 11 juillet 2012 la commune du Mont-Dore a approuvé la mise à disposition de la Communauté de Communes du Sancy de M. Jean-Yves PILLET, assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{er} classe à compter du 1^{er} octobre 2012.

En conséquence Monsieur Le Président donne lecture du projet de convention de mise à disposition à intervenir avec la mairie du Mont-Dore et demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- approuve la convention qui vient de lui être soumise ;
- autorise son Président à les signer et à en assurer l'exécution

Monsieur le Président indique qu'il pourra être envisagé de recourir à un intervenant complémentaire en vue d'assurer cette mission sur les 5 nouvelles communes.

Actuellement Jean Yves PILLET arrive à assurer l'intervention musicale dans toutes les écoles du fait de la volonté exprimée par les enseignantes de Saint Diéry de ne recourir à ses services que pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire.

Mesdames ROUSSEAU GINHAC et RAYNAUD émettent des réserves sur ce fonctionnement dans la mesure où la demande des enseignantes de Cotteuges ne leur a pas été communiquée.

12-08-05 : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES STATIONS DE LAVAGE VTT

Monsieur Le Président rappelle que, dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement de l'espace, la Communauté de Communes du Massif du Sancy a assuré la maîtrise d'ouvrage du réseau VTT labellisé FFC.

Dans le cadre de cet aménagement des stations de lavage ont été implantées sur les communes de La Bourboule, Le Mont-Dore, Murat le Quaire, Chastreix, Saint Diéry, Saint Nectaire, Picherande, La Tour d'Auvergne, Murol, Chambon sur Lac et Besse.

Ces aménagements étant en fonctionnement et la vocation de la Communauté de Communes étant restreinte à la mise en place de la signalétique directionnelle correspondante et à l'entretien du réseau communautaire, celle-ci ne saurait envisager d'en assurer la gestion. Il convient donc de les mettre à disposition de chaque commune d'implantation.

Monsieur Le Président donne lecture de la convention à intervenir et qui est annexée à la présente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve la mise à disposition des stations de lavage aux communes de Besse, La Bourboule, Le Mont-Dore, Murat le Quaire, Chastreix, Saint Diéry, Saint Nectaire, Picherande, La Tour

d'Auvergne, Murol et Chambon sur Lac par convention dont il vient de lui être donné lecture.

- mandate son Président pour signer les conventions à intervenir et en assurer l'exécution

12-08-06A : ADHESION A L'ADHUME

Monsieur Le Président indique que dans le cadre des rencontres énergétiques évoquées ce jour en partenariat avec le Parc des Volcans d'Auvergne il convient d'adhérer à l'association pour un développement urbain harmonieux par la maîtrise de l'énergie plus communément appelée agence locale des énergies et du climat et dont les missions sont les suivantes :

- Information, sensibilisation, conseil,
- accompagnement et expertise technique auprès des **collectivités territoriales** et des **professionnels** (artisans, commerçants, agriculteurs et autres TPE/PMI/PME).
- Intervention à l'échelle du département du Puy-de-Dôme

L'adhésion à l'Aduhme est de 966.80 € par an et permet notamment d'accéder au conseil en énergie partagée.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion de la communauté de communes à l'Aduhme pour un montant de 966.80 € par an.
- Mandate son président pour en assurer l'exécution.

12-08-06B : ADHESION AU CRAIG

Monsieur Le Président indique que dans le cadre de la création d'un Système d'Information géographique à l'échelle de la communauté de communes il convient d'adhérer au Centre Régional Auvergnat d'Information Géographique dont les missions sont les suivantes :

- Favoriser la diffusion et la circulation des Informations géographiques par la mise en œuvre d'une infrastructure de données Géographiques pour la région Auvergne dans le respect des principes de la Directive INSPIRE
- Coordonner la production, l'acquisition et la diffusion de données géographiques de référence
- Organiser la mise en place de communautés thématiques en lien avec les politiques territoriales afin de favoriser les approches mutualisée
- Assurer l'accompagnement des utilisateurs en proposant un appui technique ou méthodologique et des sessions d'information

L'adhésion au CRAIG est gratuite la communauté de communes doit s'engager à communiquer au CRAIG les informations numérisées en sa possession dans la limite de la réglementation.

En échange le CRAIG met à la disposition de la communauté de communes l'ensemble des documents numériques en sa possession.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion de la communauté de communes au Centre Régional Auvergnat d'Information Géographique.
- Mandate son président pour en assurer l'exécution.

12-08-06C : MODIFICATION DE L'EMPLOI « DIRECTION ALSH ET RESPONSABLE RAM »

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 28 juin 2012 le Conseil Communautaire a procédé à la création d'un emploi dont les missions sont les suivantes :

- ✓ assurer la direction et l'animation de l'accueil de loisirs sans hébergements itinérant multi-sites
- ✓ mettre en place et animer le Relais assistantes maternelles communautaire

Ce poste a été créé sur la base d'un mi-temps annualisé pour une durée de 1 an.

Or il s'avère qu'un mi-temps ne permet pas de répondre à l'ensemble des missions identifiées.

En conséquence, il propose de limiter les missions de ce poste à la direction et l'animation de l'accueil de loisirs sans hébergements itinérant multi-sites.

- Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire,
- approuve la modification de l'emploi de direction de l'ALSH et responsable RAM dont il vient de lui être donné lecture.
- mandate son président pour en assurer l'exécution.

12-08-06D : SUBVENTIONS FAÇADES

Monsieur le Président donne lecture des demandes de subvention ayant reçu un avis de la commission cadre de vie et pour lesquelles il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **A L'UNANIMITE**

- approuve l'attribution des subventions pour entretien et rénovation de façades comme suit
- mandate son président pour en assurer l'exécution

Nom Prénom	Commune	Nature des travaux	Montant accordé
PONS Paul	Mont-Dore	rénovation	1 272 €
ESBELIN Elisabeth	Bourboule	entretien	REFUS
PAPON Odette	St Diery	rénovation	1 500 €
TOTAL			2 772 €

12-08-06E : CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION

Monsieur le Président indique qu'une réorganisation des services de la communauté de communes est envisagée conduisant à la réaffectation d'agents sur de nouvelles missions.

Le service de la commande publique est impacté et nécessite le recrutement d'un nouveau chargé de missions pour :

- La préparation et la rédaction des pièces administratives relatives aux marchés publics
- La gestion des procédures d'attribution, de notification, d'avancement et d'exécution des marchés publics,
- La préparation des réunions de Commissions d'Appel d'Offres
- La veille juridique
- Le suivi des paiements et des engagements, des RAR et des ouvertures budgétaires

En conséquence il propose au Conseil Communautaire la création d'un nouvel emploi de chargé de mission. L'agent recruté, sera rémunéré sur la base de l'IB 509 – IM 438, pour une durée d'un an.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **A L'UNANIMITE**

- Décide la création de l'emploi de chargé de mission de la commande publique dont il vient de lui être donné lecture,
- Mandate son Président pour en assurer l'exécution.

12-08-06F : DEMANDES DE SUBVENTION DIVERSES

Monsieur le Président donne lecture des demandes de subventions qui lui ont été adressées récemment.

Il s'agit de l'association les Musicales des Couzes qui sollicite une subvention de 2000 € pour la réalisation de son 7^e festival « Les Musicales du pays des Couzes » dont 5 concerts se déroulent sur le territoire communautaire. Il donne lecture du programme.

L'association la Bourrée du Pavin sollicite quant à elle une aide financière en vue d'organiser une journée d'échanges culturels et de danses traditionnelles à Besse. Le Président donne lecture du programme.

La directrice de l'école de Cotteuges sur la commune de Saint Diery a également saisi la communauté de communes en vue de solliciter une aide financière pour l'organisation d'un cycle de 8 séances de ski alpin durant le temps scolaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'accorder une aide de 1500 € à l'association les musicales des Couzes en vue de l'organisation de leur 7^e festival
- De ne pas accorder d'aide à l'association la Bourrée du Pavin aux motifs que cette manifestation ne présente pas d'intérêt communautaire.
- De ne pas accorder d'aide à l'école de Cotteuges aux motifs que la communauté de communes n'a pas compétence en matière scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président déclare la séance levée.